

# BAREME DES HONORAIRES au 15/01/2020

## Location/gestion

PRESTATIONS PROPOSEES	HONORAIRES TTC*	
LOCATION	MODALITES	A LA CHARGE DE
	(% , forfait, tranches)	
<b>➔ Locaux d'habitations nus ou meublés (soumis à la loi du 6 juillet 1989, art.5)</b>		
➤ <u>STUDIOS &amp; T1</u>	FORFAIT	- bailleur : 160,00 € - locataire : 160,00 €
<b>➤ <u>MAISONS &amp; APPT</u></b>		
- entremise et négociation (hors mandat de gestion)	1,20% loyer annuel	bailleur
- visite, constitution du dossier locataire, rédaction de bail (*)	- 4,5% loyer annuel - 4,5% loyer annuel	- bailleur - locataire
- état des lieux location vide/meublée (*)	- 2,4% loyer annuel - 2,4% loyer annuel	- bailleur - locataire
<b>➤ <u>LOCAUX COMMERCIAUX ET PROFESSIONNELS</u></b>		
- négociation, rédaction de bail, état des lieux	- 9% du loyer annuel	preneur
<b>➤ <u>GERANCE LOCATIVE</u></b>		
- gestion mensuel	- 7,20% du montant du loyer mensuel hors charges	
- frais de recommandé	- 12,50 €	
<b>➤ <u>HONORAIRES VACATION (heure)</u></b>		
	90 €	

\* TVA au taux en vigueur de 20%

(\*) le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal à un plafond fixé par voie réglementaire :

- 8€/m<sup>2</sup> pour la visite, la constitution du dossier locataire et la rédaction de bail
- 3€/m<sup>2</sup> pour l'état des lieux